



Soutien aux grévistes sans-papiers de CHRONOPOST, DPD et RSI : la mobilisation se poursuit devant le ministère du travail ! Régularisation de tous les sans-papiers !

Pendant tout l'été, la mobilisation des grévistes sans-papiers des trois piquets CHRONOPOST, DPD et RSI n'a pas faibli pour exiger leur régularisation et l'égalité des droits. Elle dure depuis 10 mois. Lors de la manifestation du 26^{ème} anniversaire de l'occupation de Saint Bernard le samedi 20 août, les grévistes étaient en première ligne de la mobilisation contre la chaîne de maltraitance qui frappe durement les étrangers en France. Celle que M. DARMANIN, ministre de l'intérieur, veut encore renforcer honteusement dans les prochains mois par une nouvelle loi immigration.

A ce stade, les préfetures concernées du 91, 92 et 94 et le ministère de l'intérieur bloquent toute ouverture de négociation pour discuter de la régularisation collective des grévistes. Leur statut de travailleurs grévistes est tout simplement nié.

Ce faisant, l'Etat se rend directement complice de graves infractions au code du travail. Il participe du système de surexploitation raciste mis en place en l'espèce contre des travailleur.ses d'origine subsaharienne en situation de vulnérabilité du fait de leur situation administrative.

Les sans-papiers subissent ainsi les pires conditions de travail avec des rémunérations dérisoires sous la coupe d'entreprises délinquantes. Elles servent d'intermédiaires et de paravent dans le cadre de montage juridique frauduleux que les services de l'inspection du travail ont commencé à mettre à jour : travail dissimulé, prêt de main d'œuvre, marchandage.

Pour CHRONOPOST et DPD, filiales de LA POSTE, l'implication de l'Etat est directe car celui-ci est actionnaire de cette entreprise à 34 %, sans compter les liens avec la Caisse des dépôts, actionnaire majoritaire à 66 %.

En rompant ces derniers mois les contrats avec la société sous-traitante DERICHEBOURG sur plusieurs sites du groupe sous la pression de la grève, LA POSTE estime avoir pris ses responsabilités. Mais le compte n'y est pas pour les salariés sans-papiers et le groupe doit délivrer les documents nécessaires à la régularisation des travailleurs qui ont permis à LA POSTE d'engranger des profits record notamment dans l'activité du colis en fort développement. CHRONOPOST affiche par exemple un taux de croissance de son chiffre d'affaires supérieur à 10 % par an. LA POSTE va distribuer 724 millions d'euros de dividende cette année !

C'est pourquoi le mardi 30 août 2022 les trois piquets seront rassemblés devant le ministère du travail à 14 h, 127 rue de Grenelle, métro Varenne (ligne 13). Ils avaient déjà été reçus par le cabinet de Mme BORNE alors ministre du travail le 12 avril 2022. Le 20 juin 2022, une délégation a

été reçue par M. DUSSOPT, nouveau ministre du travail qui prenait connaissance du dossier.
Depuis, malgré les engagements pris, aucun retour.

Le ministère du travail ne peut pas s'en remettre à la gestion répressive du dossier par le ministère de l'intérieur. Il doit agir pour faciliter la régularisation des travailleurs sans papiers et mettre les entreprises qui les ont employés devant leurs responsabilités !

Nos organisations syndicales, représentant les agent.e.s du ministère du travail, soutiennent ce rassemblement, demandent qu'une délégation soit reçue par le ministre, et que les revendications des grévistes soient satisfaites en urgence.

Paris, le 30 août 2022

CONTINUONS A SOUTENIR FINANCIEREMENT LES GREVISTES !

Pour les Chronopost : <https://www.cotizup.com/sans-papiers-chrono-alfortvill>,
ou envoi de chèques à Solidaires 94 ou Sud Poste 94
(Maison des syndicats 11/13 rue des Archives 94010 Créteil Cedex)
Cagnotte en ligne pour les DPD : <https://www.cotizup.com/sanspapiersdpd>
Pour les RSI : <https://lydia-app.com/collect/48135-caisse-de-grave/fr>